

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 20 MAI 2009**

**Délibération
n° 2009.05.085**

**Extension Zone
Industrielle n° 3 à
l'Isle d'Espagnac :
cession de terrain à
l'entreprise MAPPA
Energies**

LE VINGT MAI DEUX MILLE NEUF à 17h30, les membres du conseil communautaire se sont réunis au siège de la communauté 25 boulevard Besson-Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **14 mai 2009**

Secrétaire de séance : Gérard DEZIER

Membres présents :

Philippe LAVAUD, Denis DOLIMONT, Jean-Claude BEAUCHAUD, Michel BRONCY, Fabienne GODICHAUD, Jean-Claude BESSE, Jean-François DAURE, Nicolas BALEYNAUD, Jacky BONNET, Serge BOUCQ, Fatiha BOURDAREAU, Stéphane CHAPEAU, Eric DANCHE, Véronique DAVY, Marie-Noëlle DEBILY, Simon DEFORGE, Catherine DESCHAMPS, Gérard DEZIER, Jacques DUBREUIL, François ELIE, Guy ETIENNE, Maurice FOUGERE, Michel GERMANEAU, Jean-Pierre GRAND, Nadine GUILLET, Madeleine LABIE, Françoise LAMANT, Cyrille NICOLAS, Jacques NOBLE, Jean PATIE, Marie-Annick PAULAIS-LAFONT, Laurent PESLERBE, Rachid RAHMANI, Christian RAPNOUIL

Ont donné pouvoir :

François NEBOUT à Marie-Noëlle DEBILY, Brigitte BAPTISTE à Jacques DUBREUIL, Bernard CONTAMINE à Cyrille NICOLAS, Alain PIAUD à Guy ETIENNE, Gilles VIGIER à Jean-Claude BESSE

Excusé(s) :

Excusé(s) représenté(s) :

Didier LOUIS par Serge BOUCQ, André BONICHON par Eric DANCHE

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE / FONCIER -
IMMOBILIER

Rapporteur : **Monsieur BEAUCHAUD**

**EXTENSION ZONE INDUSTRIELLE N° 3 A L'ISLE D'ESPAGNAC : CESSION DE TERRAIN A
L'ENTREPRISE MAPPA ENERGIES**

La société MAPPA ENERGIES est une entreprise spécialisée dans l'électricité générale et industrielle, la maintenance, les réseaux informatiques, la fibre optique et les systèmes d'alarme. La société emploie 18 personnes et est actuellement locataire. Elle souhaite investir dans un local de 500 m² mieux adapté à son activité.

Dans ce cadre, la société MAPPA ENERGIES nous a fait part de son intérêt pour acquérir le lot n°6 sur l'extension de la ZI n°3, d'une surface de 2 126 m².

La vente du lot concerné pourrait se faire sur la base d'un prix fixé à 63 780 € HT (76 280,88 € TVA incluse) pour une surface totale de 2 126 m² (soit 30 € HT le m²).

Vu l'avis du service du Domaine,

La présente vente consentie par la ComAGA, est assujettie à la taxe sur la valeur ajoutée dans le cadre de ses activités économiques. La ComAGA se substituera volontairement à l'acquéreur et reversera la TVA à la recette des Impôts Angoulême Ville - rue de la Combe - 16800 SOYAUX.

Vu l'avis favorable de la commission développement économique du 16 avril 2009,

Je vous propose :

D'APPROUVER la cession à la société MAPPA ENERGIES sise ZA La Croix Blanche – 16800 SOYAUX, ou à toute autre société portant le projet immobilier pour son compte, le lot n°6, cadastré AB 213, d'une surface de 2 126 m² au prix convenu de 63 780 € HT, les frais associés à cette vente étant à la charge de l'acquéreur.

D'AUTORISER Monsieur le Président à signer les actes à venir.

DE METTRE à disposition de la société MAPPA ENERGIES, ou de toute autre société portant le projet immobilier pour son compte, ledit lot afin de déposer le permis de construire puis débiter les travaux dans l'attente de la signature des actes notariés.

D'IMPUTER la recette au budget annexe développement économique – article 7015.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
A L'UNANIMITE,
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

Certifié exécutoire :

Reçu à la Préfecture de la Charente le :

02 juin 2009

Affiché le :

02 juin 2009